

Didier GUERGUESSE
10 chemin des îles
07200 AUBENAS
Tél : 07 85 87 95 22

A Aubenas, le 16 décembre 2019



M. Jean Claude ROUSSELIN
Président
de la communauté de communes
BERNAY TERRES DE NORMANDIE
299 rue du haut des granges
27300 BERNAY

Objet : Jugement CRC ROUEN DU 03/12/2019
demande de remise gracieuse
avis de la communauté de communes

Monsieur le Président,

A la suite du jugement précité qui vous a été notifié par la CRC de NORMANDIE et à ma mise en débet après divers paiements d'IHTS à Mmes AUGÉ et SEBIRE pour un montant de 3 993,47€, ainsi que des frais de déplacements à Mme AUGÉ pour un montant de 1 717,68€

Je sollicite le conseil communautaire afin qu'il délibère sur l'absence de préjudice financier pour la collectivité compte tenu que les mandats émis et les pièces justificatives annexées ont fait l'objet d'un visa préalable de votre part qui a valeur d'engagement juridique.

Restant à disposition.

Je vous remercie, par avance, de la suite favorable que vous donnerez à ce présent courrier et vous demande de transmettre, à l'ensemble des conseillers communautaires, mes salutations amicales.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien Amicalement,